



PROCES-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE - N° 01

Réunion du : **12 Juillet 2021**
à : **16h00**

M **Michel CASSEGRAIN**

Présent(s) : **Magali DE BONNEFOY - Patrick MINON - Eric JOUBERT**

Excusé(s) : **Marc CASSEGRAIN - Laurent HATTON - Annabel ROBLEDO - Philippe GAILLARD**

I- Approbation du PV du 16 Juin 2021

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II -CLASSEMENT DU VOLONTARIAT « JEUNES » 2021/2022

Sur propositions de la Commissions Préformation, les Classements des volontariats « Jeunes », a été validé par la Commission Sportive du 12 Juillet 2021 sous réserve de la validation du Comité de Direction du Lundi 12 Juillet 2021

Equipes retenues sur volontariat

U12 Elite	
1	USO
2	J3S AMILLY
3	USM SARAN
4	SPSH
5	FC ST JEAN LE BLANC
6	AGBCM
7	ESCALE
8	SC MALESHERBOIS
9	USM MONTARGIS
10	FCO
11	FC ML INGRE
12	CJF
13	US CHALETTE

U13 D1	
1	J3S AMILLY 2
2	SC MALESHERBES
3	CHATEAUNEUF SUR LOIRE
4	USM MONTARGIS 2
5	FC ST JEAN LE BLANC
6	SMOC 2
7	FCML INGRE
8	CJF 2
9	AS GIEN
10	CAP
11	JARGEAU ST DENIS FC
12	US LORRIS
13	USBVL
14	US CHALETTE
15	FC BBG
16	US BEAUNE/CORBEILLES
17	CSM SULLY SUR LOIRE

U15 D1	
1	CSM SULLY
2	USBVL
3	J3S AMILLY 2
4	US LA FERTE
5	US LORRIS
6	SC MALESHERBES
7	FC ST JBLANC
8	USM SARAN 2
9	SMOC
10	CJF FLEURY 2
11	FCM INGRE
12	US CHALETTE

Les clubs doivent s'engager sur « Footclubs » au plus tard le 15 juillet 2021

En cas de désistement de clubs par rapport à la liste ci-dessus (surlignés en vert), il sera fait appel, dans le championnat concerné, aux clubs classés dans l'ordre chronologique figurant dans les tableaux ci-dessus (clubs surlignés en rouge)

En U15D1, seul 12 clubs ont candidatés et sont retenus d'office.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant le Bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et à l'Article 22 du Règlement des Coupes du Loiret.

Le Président de la Commission
Michel CASSEGRAIN



La Secrétaire
Magali DE BONNEFOY

